

*La qualité et la sécurité
d'un hôpital à la maison*

HAD OBSTÉRIQUE

HOSPITALISATION À DOMICILE

Continuité des soins à domicile 7 jours / 7 • 24 heures / 24



Sage femme HAD obstétrique
Tél. : 04 67 35 82 54 ou 06 33 47 08 24
had.obstetrique@ch-beziers.fr
Du lundi au samedi de 8h30 à 16h00
En dehors de ces horaires :
Bloc obstétrical 04 67 35 71 96

Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy 34500 Béziers
Tél. 04 67 35 70 35
contact@ch-beziers.fr - www.ch-beziers.fr

édition décembre 2025



Madame,

Toute l'équipe d'Hospitalisation à domicile (HAD) du Centre Hospitalier de Béziers vous souhaite la bienvenue.

Nous vous remercions de nous accueillir chez vous.

Notre mission est d'assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge dans un environnement familial en relation avec votre médecin traitant, votre gynécologue-obstétricien de ville ou hospitalier.

La coordination de tous les professionnels intervenant dans le cadre de votre prise en charge est notre cœur de métier.

Nous sommes à votre écoute 24h/24h et 7j/7j et mettons tout en œuvre pour assurer la continuité des soins.

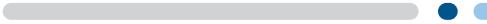
Ce livret d'information a été réalisé à votre intention afin de vous apporter les informations utiles à votre prise en charge.

Afin d'améliorer sans cesse nos services, nous vous prions de bien vouloir compléter le questionnaire de satisfaction et le remettre aux sages-femmes de l'HAD à la fin de votre hospitalisation.

Nous vous en remercions par avance.

L'équipe HAD Obstétrique du CH de Béziers

L'HAD obstétrique en 10 points



QU'EST-CE QUE L'HAD OBSTÉTRIQUE ?

C'est un mode d'hospitalisation à votre domicile qui vous permet de recevoir des soins de qualité et de sécurité chez vous.

L'HAD exerce son activité médicale sur un périmètre de 30 km et/ ou 30 minutes autour de Béziers. Toute patiente domiciliée sur ce territoire de santé peut bénéficier de l'HAD pour certaines pathologies de la grossesse ou du post-partum et certains types de soins.

CONDITIONS D'ADMISSION EN HAD OBSTÉTRIQUE

La demande d'HAD est prescrite par un des médecins du secteur ou vous êtes hospitalisée ou par le médecin qui suit votre grossesse.

C'est le médecin de l'HAD en collaboration avec les sage-femmes qui coordonnent votre hospitalisation à domicile.

Les soins à poursuivre à domicile sont prescrits en concertation avec le médecin d'hospitalisation, le médecin coordinateur de l'HAD, votre gynéco-obstétricien et /ou votre médecin traitant.

La présence et le soutien actif de votre entourage est INDISPENSABLE.

VOTRE ADMISSION EN HAD OBSTÉTRIQUE

Les soins à poursuivre à domicile sont prescrits en concertation avec le médecin d'hospitalisation, le médecin coordinateur de l'HAD, votre gynéco-obstétricien et /ou votre médecin traitant.

VOS DEVOIRS

Vous êtes acteur de votre santé, votre accord est indispensable pour être hospitalisée à domicile.

La participation et le soutien de votre entourage sont essentiels à la prise en charge à domicile, leur accord est sollicité.

LES ACTEURS DE SANTÉ AUTOUR DE VOUS

Plusieurs professionnels de santé vous accompagnent lors de cette hospitalisation.

- L'équipe HAD de CH : un médecin coordinateur gynécologue-obstétricien, 3 sage-femmes, un sage-femme cadre, une secrétaire etc
- Une sage-femme, une infirmière, un kinésithérapeute ou tout autre professionnel libéral de votre choix peut être introduit à tout moment dans votre parcours de soin. Un conventionnement entre l'HAD et ce professionnel sera alors nécessaire.

PENDANT LE SÉJOUR

Vous êtes hospitalisée dans votre environnement familial et en toute sécurité.

En cas de besoin, vous pouvez contacter l'HAD obstétrique tous les matins du lundi au samedi au **04 67 35 82 54 ou 06 33 47 08 24.**

En dehors de ces créneaux, en cas d'urgence, une astreinte est assurée : la salle de naissance du CHB et un obstétricien de garde sont joignables au **04 67 35 71 96** (*Précisez que vous êtes en HAD.*)

CONDITIONS FINANCIÈRES EN HAD OBSTÉTRIQUE

Comme tout service hospitalier, le prix de la journée est réglé directement par les caisses de couverture sociale. Vous n'avez pas à payer en direct les intervenants.

Ce prix de journée comprend :

- les prestations des sage-femme et infirmières
- la fourniture du matériel médical (*sauf petit matériel d'hygiène*)
- les frais de laboratoire
- les examens d'imagerie
- la pharmacie
- les transports

RECOMMANDATIONS PENDANT LE SÉJOUR

L'équipe médicale des sage-femmes effectue les visites, physiques ou téléphoniques, tous les matins du lundi au samedi. Si, pour une raison particulière, vous souhaitez une heure précise, merci de prévenir la sage-femme HAD au **06 33 47 08 24.**

Nous vous demandons de bien suivre les recommandations concernant l'hygiène et les déchets de soins du livret (pages 5 et 6).

SUIVI DU SÉJOUR

Les soins sont assurés par une sage-femme de l'HAD. L'équipe médicale se réunit tous les jours pour faire le point sur les résultats d'examens et les conduites-à-tenir.

Des consultations, un suivi en Hôpital de jour et des échographies peuvent être nécessaire pendant votre hospitalisation. Les sage-femmes de l'HAD assurent la coordination de ces rendez-vous avec les services compétents et une ambulance privée, mandaté par le CH vous est envoyé si nécessaire.

En cas de consultation urgente, c'est l'équipe de l'HAD ou des urgences obstétricales qui en relation avec le SAMU 34 coordonnera votre transfert à l'hôpital.

VOTRE SORTIE D'HAD OBSTÉTRIQUE

L'hospitalisation prend fin, par décision de l'équipe HAD, pour différentes raisons :

- les soins dont vous avez besoin ne nécessitent plus notre intervention à domicile
- vous êtes ré-hospitalisé en hospitalisation conventionnelle
- les conditions de sécurité pour pratiquer vos soins à domicile ne sont plus satisfaisantes pour vous-mêmes ou pour les soignants

Le dossier sera repris et archivé dans votre dossier informatisé. Votre dossier médical sera remis en main propre.

Une lettre de sortie sera adressée par l'équipe d'HAD au professionnel qui continuera votre suivi.

Recommandations

HYGIÈNE

L'établissement est engagé dans une démarche de prévention, de surveillance et contrôle du risque infectieux. Le respect de ces quelques conseils en hygiène assureront votre confort et la sécurité de vos soins.

HYGIÈNE DE VOTRE LIEU DE SOIN



- **Espace peu encombré, dédié** aux soins et au matériel médical, **aéré** tous les jours pendant quelques minutes
- **Surfaces hautes entretenues** au détergent désinfectant tous les jours
- **Eviter une présence** nombreuse dans la chambre durant les soins
- **Tenir à distance les animaux** et éviter qu'ils montent sur le lit

HYGIÈNE DES MAINS

- L'hygiène des mains est une mesure de prévention primordiale, d'efficacité prouvée et démontrée, pour limiter la transmission des infections.
- En tant que patient, membre de la famille ou si vous recevez des visites, pratiquer ou faire pratiquer une hygiène des mains vous protège et protège les autres.

QUAND se laver les mains ?

- Avant de manger
- Après avoir fait le ménage
- Après être allé(e) aux toilettes
- Après s'être mouché(e)
- Avant et après avoir reçu un soin

COMMENT ?

SE FRICTIONNER LES MAINS AVEC UN PRODUIT

HYDRO-ALCOOLIQUE (SHA) fourni par l'HAD :

- Prendre une dose complète dans le creux de la main
- Appliquer sur toutes les surfaces des mains sèches (*Paume, doigts, entre-doigts, dessus des mains, pouce, ongles, poignets*).
- Frotter jusqu'au séchage complet.
- **Attention, n'ajoutez pas d'eau !**



SE LAVER LES MAINS AVEC DU SAVON DOUX (liquide de préférence) :



- Frotter les mains, les poignets, entre les doigts et les ongles ;
- Bien rincer ;
- Sècher avec une serviette changée tous les jours.

Le SHA doit toujours être accessible aux soignants qui l'utilisent avant et après chaque soin.

Recommandations (suite)

LE LINGE



Ayez à disposition du **linge de corps** et des **draps** en quantité suffisante pour permettre un change au minimum tous les 2 jours.

Prévoyez quotidiennement une **serviette propre** ou du sopalin pour l'essuyage des mains des soignants.

LES MÉDICAMENTS ET COMPLÉMENTS NUTRITIONNELS ORAUX (CNO)



Pendant toute la durée de votre prise en charge, l'**HAD**, par le biais de la Pharmacie de l'hôpital, **vous fournit TOUS les médicaments nécessaires**. Ils sont prescrits par votre médecin traitant ou votre médecin spécialiste. Rangez vos traitements personnels, ne les utilisez pas pendant la durée de l'HAD et il n'est pas nécessaire de vous rendre à la pharmacie de ville. A la fin de l'HAD, votre médecin traitant vous fera une ordonnance.

PRODUITS
NON
REFRIGÉRÉS*

A conserver à l'abri de la chaleur (*inférieur à 25°C*), et de la lumière (éviter les *expositions en plein soleil derrière une vitre*).

Conserver vos médicaments dans l'emballage d'origine.

* *Les produits non réfrigérés sont le plus souvent des médicaments sous la forme de comprimés. On y retrouve également les poches alimentaires, les compléments nutritifs, les bandelettes réactives, lecteur de glycémie, etc.*

PRODUITS
REFRIGÉRÉS

A conserver entre +2°C et +8°C dans le réfrigérateur, en dehors et à distance du compartiment de congélation.

Dans le réfrigérateur, séparer les médicaments des autres aliments, en les mettant dans une boîte en plastique par exemple.

Nettoyer régulièrement votre réfrigérateur, et surveillez la température interne entre +2°C et +8°C.



LA GESTION DES DÉCHETS

On distingue 2 types de déchets :

- Déchets de soins Assimilable aux Ordures Ménagères (DAOM)
- Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux et Assimilés (DASRIA)

LES DAOM

Ces déchets sont éliminés par la filière des déchets ménagers non recyclables de votre domicile.



Emballages de matériel



Matériels de protection (tablier, gants, masque...)



Couches, protections



Déchets issus du nettoyage



Poubelle à ordures ménagères

LES DASRIA

Ces déchets sont systématiquement placés dans une boîte normalisée fournie par l'HAD.



Déchets mous, pansements, compresses souillées...



infuseurs, déchets cytotoxiques vides



Poches et tubulures



Produits sanguins



Pansement à pression négative



Caisse ou Fût jaune

Objets perforants



Piquant, coupant, tranchant (aiguille, ampoule d'injection, lame de bistouri), y compris matériel sécurisé



Caisse ou conteneur à aiguilles

Si votre prise en charge nécessite ce type de matériel, l'HAD fait installer un container à déchets à votre domicile par un prestataire.

Cette société en organisera l'enlèvement pour destruction. Vous serez avertis des horaires de passage ce qui nécessitera votre présence.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, ne laissez en aucun cas ce container à l'extérieur de votre domicile : votre responsabilité personnelle serait engagée en cas de dommages.

Relations usagers

T. 04 67 35 74 87

relations-usagers@ch-beziers.fr

Réclamations et plaintes

Elles sont à adresser par écrit à l'attention de :

Mme la Directrice Qualité,
Gestion des Risques et
Affaires Juridiques.

Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy
BP 740
34525 Béziers cedex

La Commission des Usagers (CDU)

La CDU veille à ce que vos droits soient respectés et vous assiste dans vos démarches.

S'appuyant sur vos plaintes, réclamations, éloges ou propositions, elle recommande à l'établissement des mesures d'amélioration sur l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Il est donc très important que vous nous fassiez part de votre niveau de satisfaction.

Questionnaire de sortie

Vous trouverez sur le site web de l'établissement les questionnaires mis à votre disposition dans les services cliniques et les résultats des enquêtes :

<https://www.ch-beziers.fr/questionnaire-de-satisfaction>

Vos droits & devoirs



L'EXPRESSION DES USAGERS

Réclamations et plaintes

(Art. R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)

Toute personne dispose d'un droit d'être entendue pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estime avoir subi, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à **vous adresser au cadre de santé ou au médecin du service**.

Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, adressez votre **courrier de réclamation à la Direction** du Centre Hospitalier de Béziers ou demandez à **rencontrer la personne chargée des relations avec les usagers** qui instruira votre doléance en relation avec les professionnels de santé qui vous ont pris en charge. Vous pouvez aussi **saisir la commission des usagers** qui vous proposera, le cas échéant, de **rencontrer un médiateur médical ou non médical**.

Pour cela, contactez le **04 67 35 79 10** qui vous mettra en relations. Un représentant des usagers peut vous assister dans ces démarches.

La mesure de votre satisfaction

L'établissement est attentif à mesurer la satisfaction des patients pour améliorer la qualité de la prise en charge, de l'accueil à la sortie. A travers les réponses que vous apportez lors des questionnaires de sortie détaillés et l'enquête nationale e-satis, pilotée par la Haute Autorité de Santé (*diffusée par mail*), vous contribuez à faire évoluer la qualité des soins.

Désigner une personne de confiance

(Art. L. 1111-6 du code de la santé publique et L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles)

Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner une personne de confiance, identique ou différente de la personne à prévenir, que vous choisissez librement dans votre entourage, au cas où, lors de votre hospitalisation, votre état de santé ne vous permettrait plus de donner votre avis ou d'exprimer vos choix. L'équipe soignante consultera alors en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée afin qu'elle témoigne de votre volonté. Si vous en faites la demande, elle pourra vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux.

Pour désigner votre personne de confiance, merci de remplir le document remis par le soignant.

Exprimer vos directives anticipées

(Art. L. 1111-4, L.1111-11, L-1111-13 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut rédiger, sur papier libre, des directives anticipées pour le cas où elle serait, un jour, hors d'état d'exprimer sa volonté. Vous pouvez y indiquer vos souhaits notamment en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. Révisables et révocables à tout moment, leur contenu prévaut sur tout autre avis. Toutefois, le médecin pourra passer outre dans deux cas : l'urgence vitale ou si celles-ci paraissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Le prélèvement d'organes et de tissus

La loi considère que toute personne, qui n'a pas manifesté son refus de son vivant, est consentante au prélèvement d'organes et de tissus après sa mort.

Si vous êtes opposé au don, inscrivez-vous sur le registre national des refus, il est consulté avant tout prélèvement. (www.agence-biomedecine.fr).

Dans tous les cas, parlez-en à vos proches, l'équipe les rencontre toujours.

Consentement et droit du patient à l'information

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale.

Respect de la charte de la laïcité, des pratiques et croyances religieuses

Les usagers de l'hôpital ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité et d'hygiène.

Le patient doit s'abstenir de tout prosélytisme et ne peut récuser un agent public ni exiger une adaptation du fonctionnement du service. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions des usagers dans le respect des règles auquel il est soumis.

VOS DROITS

La loi du 4 mars 2002 renforce le droit des malades sur de nombreux points.

La charte de la personne hospitalisée les reprend en 11 points.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

 **1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

 **2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

 **3** **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

 **5** **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

 **6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

 **7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

 **8** **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

 **9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

 **10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficiait d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

 **11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Demande de Dossier médical

Renvoyer le formulaire rempli et les pièces justificatives (disponible aux secrétariats médicaux ou à télécharger sur le site [www.ch-beziers.fr/dossier et informations médicales](http://www.ch-beziers.fr/dossier-et-information-medicales))

au Service des Archives,

par courrier à :

Service des Archives

Direction Qualité, Gestion des Risques, Relations Usagers et Affaires juridiques

Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy - BP 740
34525 Béziers cedex

ou par mail à :

archives@ch-beziers.fr

Renseignement :

T. 04 67 35 78 58

Votre droit d'accès au dossier médical

(Art. L.1111-7 et R.1111-1 à R.1111-9 du code de la santé publique).

Les informations recueillies par les professionnel.le.s de santé durant votre séjour à l'hôpital sont rassemblées dans votre «dossier patient».

Celui-ci est conservé en principe 20 ans à compter de votre dernier séjour dans l'établissement.

Ces informations de santé, confidentielles, peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Il vous est possible, sur rendez-vous, d'en prendre connaissance sur place, gratuitement, seul ou accompagné.

Délais d'accès :

Séjours inférieurs à 5 ans : 8 jours et séjours antérieurs à cinq ans : deux mois.

La communication d'une copie de tout ou partie peut être faite à votre domicile (*frais de copie et d'envoi indiqués sur le formulaire sont à votre charge*).

RGPD et Protection de vos données personnelles

Pour toute information sur vos droits pour les traitements de données personnelles gérées par l'hôpital, contactez le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse : dpo@ch-beziers.fr

Centre Hospitalier de Béziers
Délégué Protection des données
Direction du Pilotage Opérationnel
2 rue Valentin Haüy
34500 Béziers

Ou rendez-vous sur le site de la www.cnil.fr



Protection de vos données personnelles

Le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, renforce la Loi Informatique et Libertés.

Vous disposez de droits permettant de garder la maîtrise des informations vous concernant. Ces droits sont détaillés sur notre site internet dans la rubrique *Droits et devoirs*.

Le Centre Hospitalier s'engage à vous informer sur l'utilisation de vos données personnelles et sur vos droits (*accès, rectification, limitation, effacement, portabilité, opposition...*).

Ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs !

Une infection nosocomiale est une infection qui apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation. Ces infections peuvent être combattues en respectant les mesures d'hygiène : effectuez un lavage soigneux des mains avec une solution hydroalcoolique.



La prise en charge de la douleur

Au Centre Hospitalier de Béziers, même s'il n'est pas possible de garantir l'absence totale de douleur, les équipes s'engagent à la prendre en charge et à vous donner toutes les informations utiles pour la soulager.

Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (*transport, séance de rééducation...*), vous devez être averti qu'elle peut survenir.

Pour évaluer cette douleur, une réglette ou d'autres outils peuvent être mis à votre disposition pour vous permettre d'en indiquer l'importance.

Cette évaluation doit être systématique et régulière, comme la prise de tension artérielle, du pouls ou de la température.

Confidentialité, droit à l'image et réseaux sociaux



Sur les **réseaux sociaux**, votre parole et vos images sont publiques, **n'impliquez pas les personnels hospitaliers** dans vos publications, **vous pourriez être poursuivi** (*dénonciation, diffamation...*).

La douleur n'est pas une fatalité

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister.

Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

On peut la prévenir comme la soulager.

N'hésitez pas à en parler.

La douleur n'existe pas sans raison, ne la laisser pas s'installer.

Incivilités

Tout **vol ou dégradation volontaire** pourra faire l'objet d'une poursuite. Les **agressions verbales ou physiques** à l'encontre des personnels peuvent aboutir à un dépôt de plainte.

Le code pénal prévoit l'aggravation systématique des peines en cas d'injures, menaces, et violences perpétrées à l'encontre des agents publics et professionnels de santé, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.



L'hôpital en bref



NOS MISSIONS

Vous êtes accueilli dans un établissement public de santé, chargé d'assurer ses missions de soins, de prévention, de recherche et d'enseignement.

Garant des principes fondamentaux du service public, il assure la permanence des soins et l'accueil 24 h sur 24, en offrant à chacun la même qualité de soins, sans discrimination. Son devoir est d'évoluer en fonction des exigences et réglementations et de mettre à disposition des personnels qualifiés et des technologies avancées.

UN HÔPITAL CERTIFIÉ : GAGE DE QUALITÉ DE SOINS ET D'ACCUEIL



L'hôpital est soumis au respect de normes et de référentiels de bonnes pratiques destinées à garantir la qualité et la sécurité des soins. Le Centre Hospitalier de Béziers est certifié depuis juin 2022 dans le cadre de la Certification V2020.

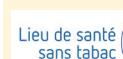
Un hôpital engagé



Depuis 2019, le Centre Hospitalier de Béziers s'est engagé dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'ensemble du personnel et les patientes accueillies. En 2023, L'établissement a obtenu le LABEL "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes" de l'AFNOR pour tous ses sites.



En 2023, l'établissement a obtenu le label **THQSE** de Très Haute Qualité Sociale, Sanitaire et Environnementale, par l'organisme Socotec.



En 2024, l'hôpital de Béziers a adopté la stratégie Lieu de Santé Sans Tabac (LSST), en partenariat avec le RESPADD (Réseau de Prévention des Addictions). L'équipe d'addictologie déploie ses actions de prévention et de prise en charge du tabagisme auprès des usagers de l'établissement et de son personnel.

La certification de la Haute Autorité de Santé (HAS)

La certification est une évaluation obligatoire des établissements de santé réalisée tous les 4 ans, elle fait l'objet d'un rapport rendu public. <http://www.has-sante.fr>

L'hôpital en chiffres

Données 2024

- ▶ **1 159** lits et places sur 3 sites principaux
- ▶ **56 850** séjours en hospitalisation
- ▶ **82 125** examens d'imagerie
- ▶ **9 999** interventions chirurgicales
- ▶ **63 985** passages aux urgences
- ▶ **1 436** naissances
- ▶ **114 186** consultations externes
- ▶ + de **3 000** professionnels de santé dont **environ 400** médecins et internes
- ▶ 120 métiers

NOTRE OFFRE DE SOINS

Urgences

Urgences générales, pédiatriques, gynécologiques et psychiatriques.

Accueil et soins 24h/24 et 7j/7 avec fonctionnement de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et de l'Equipe de Liaison Psychiatrique Urgences-MCO.

Un plateau technique performant et innovant

Anatomopathologie, angiographie cardio-vasculaire numérisée, bloc obstétrical, bloc opératoire, doppler, échographie, endoscopie pneumologique en auto fluorescence et endoscopie digestive diagnostique et interventionnelle, IRM polyvalent et ostéo-articulaire, laboratoire de biologie, pharmacie, réanimation et surveillance continue, radiologie, scanner, télémédecine.

Les spécialités médicales

Addictologie, cancérologie, cardiologie, dermatologie, diabétologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gériatrie, hématologie, infectiologie, médecine interne, néphrologie, neurologie, pneumologie, soins médicaux et de réadaptation.

Les spécialités chirurgicales

Chirurgie gynécologique, maxillo-faciale, ophtalmologique, ORL, orthopédique, stomatologique, thoracique, urologique, vasculaire, viscérale.

Les spécialités de la femme et de l'enfant

Centre de santé sexuelle, gynécologie et obstétrique, maternité, néonatalogie, pédiatrie.

Les prises en charge spécifiques

Centre d'évaluation et de traitement de la douleur, Centre de médecine du sommeil, Équipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP), Équipe mobile de psycho-gériatrie (EMPG), Équipe mobile d'accompagnement et de soutien et de soins palliatifs (EMASSP), Gériatrie aiguë orientation clinique (GAOC), Hospitalisation à Domicile (HAD), Unité mobile de gériatrie (UMG), Unité neuro-vasculaire (UNV), Unité sanitaire, Unité de soins intensifs de cardiologie (USIC), Unité d'Evaluation de la Crise et d'Orientation (UECO), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

La psychiatrie

Adultes : Hospitalisation complète psychiatrique ; hospitalisation de jour ; Centres Médico-Psychologiques (CMP) à Béziers, Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons.

Enfant et adolescent : Groupes à Médiation Thérapeutique ; Unité psychologie périnatale, Hôpital de jour et Centres Médico-Psychologiques (CMP) à Béziers, Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons.

La prise en charge des personnes âgées

Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD La Pinède à Béziers et Simone de Beauvoir à Cazouls-les-Béziers). Accueil de jour Alzheimer (AJA) ; Plateforme d'accueil et de répit des personnes malades d'Alzheimer (PARA).

Quelques numéros utiles

Standard : Tél. 04 67 35 70 35

Accueil : Tél. 04 67 35 70 30

Urgences - SAMU Tél. 15

Urgences pédiatriques :

Tél. 15 ou 04 67 35 73 86

Urgences gynécologiques :

Tél. 15 - 04 34 85 82 44

Urgences obstétricales :

Tél. 15 - 04 67 35 71 96 / 97

L'offre de soins sur le web

Retrouvez toute l'offre de soin sur notre site web

www.ch-beziers.fr :
contacts, médecins, accès, actualités et infos conseils.

ORGANISATION

Pour assurer la permanence, la qualité et la spécificité de la prise en charge, plus de cent vingt métiers sont représentés dans l'établissement.

LES DIFFÉRENTS SITES



Site principal Montimaran

2, rue Valentin Haüy
 BP 740 - 34525 Béziers Cedex
 Tél.: 04 67 35 70 35
 Fax : 04 67 35 72 00
 contact@ch-beziers.fr
 Bus : A et B

Spécialités MCO (Médico-chirurgicale et obstétrique)
 Urgences adultes, pédiatriques
 obstétricales et gynécologiques



Centre Psychothérapeutique Camille Claudel

Rue Rivetti 34500 Béziers
 Tél. 04 67 35 70 34
 Bus : A et 4



Site Perréal - les Arènes

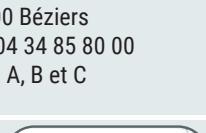
2 Bd Ernest Perréal ou
 2 Bd du Dr Albert Mourrut
 34500 Béziers
 Accueil : Tél. 04 67 35 76 08
 Bus : A, 4 et 7

- ◆ Prise en charge de la personne âgée (*EHPAD la Pinède, USLD...*)
- ◆ CEGIDD (*centre de dépistage anonyme et gratuit*)
 Tél. 04 67 35 73 84
- ◆ Centre d'Addictologie
 Tél. 04 67 35 76 32
- ◆ SMR - Soins Médicaux et de Réadaptation
 Tél. 04 67 35 73 73
- ◆ Psychiatrie ambulatoire :
 - Centre médico-psychologique (CMP)
 Tél. 04 34 85 80 60
 - Centre de Jour du biterrois (CDJ)
 Tél. : 04 34 85 80 64



Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS)

21 Bd Kennedy 34500 Béziers
 Tél. 04 67 09 21 60
www.ifsibeziers.com
 Bus : B et G
 Formation des infirmier(e)s
 diplômé(e)s d'état (IDE), aides
 soignant(e)s et auxiliaires de
 puériculture.



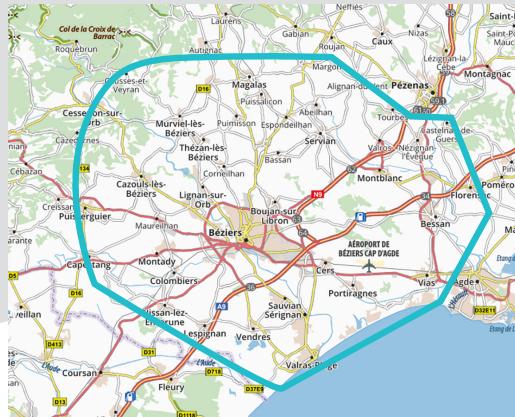
EHPAD Simone de Beauvoir (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes)

9 avenue du Péras
 34370 Cazouls-les Béziers
 Tél. : 04 67 93 61 05

Le Centre Hospitalier de Béziers, 5^e établissement de santé de la région Occitanie, est l'institution support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Ouest-Hérault avec le CH de Bédarieux. Il est en direction commune avec le CH de Pézenas.

SECTEUR D'INTERVENTION

Une équipe dédiée intervient en Hospitalisation A Domicile (HAD) autour de **Béziers et ses environs**, dans un délai de route de 30 mn autour du Centre Hospitalier de Béziers (soit 30 km environ).



CONTACTS :

HAD obstétrique

Secrétariat : had.obstetrique@ch-beziers.fr

Médecin coordonnateur HAD obstétrique : Dre Maud Traverse

Sage-femme cadre coordonnateur : Sébastien Fleury

Sage-femmes HAD obstétrique : 04 67 35 82 54 ou 06 33 47 08 24
du lundi au samedi de 8h30 à 16h00.

En dehors de ces horaires, contacter :

Bloc Obstétrical : 04 67 35 71 96 / 97

Centre Hospitalier - Site de Montimaran

Secrétariat Maternité : 04 67 35 76 07- hospitalisation.maternite@ch-beziers.fr

Service Suites de couches : 04 67 35 71 87

Consultations Prise de rendez-vous : 04 67 35 77 77 - module.fuchsia@ch-beziers.fr

Secrétariat Pédiatrie : 04 67 35 75 80

Urgences pédiatriques : Tél. 15 ou 04 67 35 73 86

Urgences gynécologiques : Tél. 15 - 04 34 85 82 44

Urgences obstétricales : Tél. 15 - 04 67 35 71 96 / 97

